

REGLEMENT TRIATHLON CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE DE LONGUEIL SAINTE MARIE épreuve du 28 mai 2017

Article 1 : discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI. La course sera sans drafting (sans aspiration abri) entre équipes différentes. Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise. Il est impératif de respecter le code de la route sauf lorsqu'un signaleur vous donne la priorité.

Article 2 : inscriptions

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie cadet pour les hommes comme pour les femmes.

L'épreuve Contre la Montre par équipe peut s'effectuer par 3, par 4 ou par 5 membres d'une même équipe. Sachant que le temps final sera pris sur le 3ème athlète qui franchi la ligne d'arrivée.

L'inscription peut se faire :

Soit par internet avec paiement CB, les frais d'utilisation du service seront à la charge du participant et s'ajouteront aux montants d'inscriptions demandés.

Soit par courrier, les bulletins d'inscriptions seront à retourner avec les documents suivants :

- Photocopie de licence 2017 en cours de validité ou Certificat médical émis à une date de moins de un an à la date de l'épreuve, mentionnant pratique du "sport en compétition" pour les non licenciés.
- Règlement à l'ordre de Compiègne Triathlon.

La signature de l'athlète ou de son représentant légal (sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exacts les renseignements fournis. Pour les non licenciés un Pass compétition devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Pour les participants possédant une licence étrangère affiliée à l'ITU, un Pass ITU devra être rempli.

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

La date limite d'inscription est fixée au 7 mai 2017.

Le montant d'inscription est de 20€ par athlète. Il n'y aura pas d'inscription sur place. Pour les non licenciés FFTRI, l'obtention un Pass compétition sera obligatoire. Son montant est de 5€.

Article 3 : épreuve et sanctions

L'épreuve est un Triathlon Contre la Montre par équipe :

- Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme une et indissociable. L'équipe est composée de trois à cinq membres, la composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.
- Le départ est donné à intervalle régulier. L'horaire de passage des équipes des concurrents sera communiqué lors de l'émargement.
- Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). Pénalité : Départ non autorisé.
- Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ, cinq minutes avant leur départ programmé.
- Chaque athlète prend et repose le vélo dans le box de son équipe.
- Aucun départ de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe. Celle-ci se regroupe dans une zone de départ identifiée par l'organisateur à la sortie de l'aire de transition par deux lignes distantes de 5 mètres. Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course et quitte l'aire de transition. Tout athlète mis hors course qui rejoint son équipe ou reste sur le parcours entraînera automatiquement la disqualification celle-ci.
- A tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'au minimum trois athlètes groupés. Ces trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés. Dans le cadre d'une équipe mixte, à minima une personne de chaque sexe devra obligatoirement faire partie de ces trois athlètes.
- Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le troisième équipier.
- Tout athlète disqualifié ou mis hors course doit rejoindre l'aire de transition le plus directement possible sans gêner ou aider les autres athlètes sous peine d'entraîner la disqualification de toute son équipe.
- La natation s'effectue dans l'étang de la base nautique de Longueil Ste Marie sur un parcours balisé par des bouées. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C. Si la température de l'eau est inférieure à 13°C, la natation sera annulée.
- Lors de la partie cycliste qui s'effectue en deux boucles, les concurrents doivent porter leur dossard dans le dos. L'aspiration-abri (drafting) est interdit entre équipes différentes. Le port du casque rigide est obligatoire sur la totalité du parcours, y compris vélo à la main dans le parc à vélo.
- Lors de la course à pied qui s'effectue en 3 boucles les athlètes doivent porter leur dossard devant. L'accompagnement par un tiers est interdit. Une boucle de pénalité sera mise en place pour les athlètes ayant reçu un ou deux carton(s) noir(s) par les arbitres. Si 3 cartons noirs sont reçus l'équipe sera disqualifiée.
- Les équipiers d'une même équipe encore en course pourront à tout moment se fournir mutuellement de l'aide, (abri, prêt de matériel y compris cadre vélo et ravitaillement,...).
- Tout dispositif matériel pouvant aider à la progression d'un équipier sera interdit (exemple : corde).
- Toute aide extérieure à l'équipe est interdite.
- Une équipe doublée ne pourra profiter de l'abri ou de l'aspiration de l'équipe la doublant. Elle devra maintenir un écart latéral de 5 mètres, et une distance de 35 mètres avec l'équipe l'ayant doublé.
- Un athlète isolé ne pourra profiter de l'aide d'un autre athlète ou équipe le rattrapant pour terminer la compétition.

Le port de la ceinture porte dossard est obligatoire (non fournie)

Les concurrents devront respecter le code de la route et respecter les indications des signaleurs sur les différents parcours.

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste et dans l'aire de transition dès lors que le vélo est manipulé.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la course après validation des classements par le corps arbitral.

Les catégories récompensées seront :

- Classement « scratch » homme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement « scratch » femme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement " scratch " mixte : place de 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement Senior Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Vétéran Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Cadet Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Junior Homme, Femme : place 1 à 3

Coupe de Picardie :

- Classement Senior Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Vétéran Homme, Femme : place 1 à 3

La Ligue de Picardie de Triathlon communiquera la liste des clubs qualifiés pour la Coupe de France des Clubs.

Article 4 : assurances et sécurités

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI ou par le « pass-compétition » acquis lors de leur inscription.

Des secouristes sont présents pendant toute la durée de l'épreuve pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le jour même, en cas d'interruption définitive, d'annulation de l'épreuve ou transformation en duathlon pour intempérie ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Article 6 : droits d'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au triathlon de Choisy , sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.